



Commission des équipements et de l'aménagement durable

5 - Administration générale

Centre médico-social et point Info Habitat à SCHIRMECK - Acquisition d'un immeuble

Rapport n° CP/2012/825

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'acquisition d'un immeuble à SCHIRMECK destiné à l'extension du Centre Médico-Social et la création d'un point Info Habitat.

La démarche de territorialisation a mis en lumière une évolution prévisionnelle significative en immobilier dans le secteur de SCHIRMECK pour les besoins du Pôle Aide à la Personne (PAP).

L'antenne de SCHIRMECK du Centre Médico-Social (CMS) est actuellement installée dans des bureaux de 103m², au rez-de-chaussée de l'ancienne école primaire située Place du Marché à SCHIRMECK. Ce bâtiment abrite également la salle de répétition de la fanfare. Le premier étage du bâtiment était occupé par la Médiathèque de la Ville de SCHIRMECK.

La stratégie immobilière du Conseil Général conduit à privilégier la solution de l'achat de l'immeuble concerné qui lui a été proposé par la Ville de SCHIRMECK. Cette solution permettra de regrouper le Centre Médico-Social dans des bureaux d'une surface d'environ 203m² permettant aux agents du PAP d'accueillir le public dans les meilleures conditions, ainsi qu'un point Info Habitat dans des locaux d'une surface de 171m² avec réaménagement d'une salle de réunion mutualisée et des bureaux pouvant être utilisés par les agents de la Direction de l'Habitat et par des partenaires extérieurs.

Dans ces conditions, l'achat par le Département porterait sur l'immeuble situé en section 3 n° (2)/78 avec une superficie de 7,89 ares, comprenant outre le bâtiment lui-même, des emplacements de parking et des espaces de dégagement, permettant notamment l'accès à la chaufferie.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur de ce bien à 230 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
32180	21-2111-0202	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'acquisition auprès de la Ville de SCHIRMECK de l'immeuble cadastré en section 3 n°(2)/78 avec une superficie de 7,89 ares pour un montant total de 230 000 €

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL